

2510536

FIDEA-FPL NANTES

Société A Responsabilité Limitée au capital de 278.496 euros

Siège Social : VERTOU (Loire Atlantique)
7, Allée Alphonse Fillion

RCS NANTES 871 800 546

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

(38)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 27 OCTOBRE 2005

Le 27 octobre 2005, à 10 heures, sur convocation de la gérance, les associés de sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, à l'Abbaye de Villeneuve – Route des Sables d'Olonne – 44840 LES SORINIERES.

LES ASSOCIES PRESENTS ONT EMARGE LA FEUILLE DE PRESENCE,
SAVOIR :

	<u>Présent</u>	<u>Absent</u>	<u>Représenté</u>
- Monsieur Bernard AMOSSE propriétaire de UNE PART, ci 1 part	☐	☒	☐
- Monsieur Michel BARBEREAU propriétaire de QUATRE CENT TRENT CINQ PARTS, ci 435 parts	☒	☐	☐
- Monsieur Fabrice BRANGEON propriétaire de QUATRE CENT TRENT CINQ PARTS, ci 435 parts	☒	☐	☐
- Monsieur Paul DALON propriétaire de UNE PART, ci 1 part	☒	☐	☐
- Monsieur Jean-Philippe CHAUVIERE propriétaire de UNE PART, ci 1 part	☒	☐	☐
- FIDEA propriétaire de SEIZE MILLE CINQ CENT TRENT ET UNE PARTS, ci 16.531 parts	☒	☐	☐

– Monsieur Benoît LEGENDRE
propriétaire de UNE PART,
ci 1 part



– Monsieur Rémy POUPIN
propriétaire de UNE PART,
ci 1 part



L'ordre du jour est le suivant :

- Rapport de la Gérance ;
- Démission de Monsieur Rémy POUPIN de ses fonctions de co-gérant et nomination en remplacement de Monsieur Jean-Philippe CHAUVIERE ;
- Formalités de publicité.

L'Assemblée, réunissant les associés possédant 17.405 parts sociales sur les 17.406 parts formant le capital social, est déclarée régulièrement constituée pour délibérer valablement sur l'ordre du jour.

Monsieur Michel BARBEREAU, co-gérant, préside la séance.

Il déclare que tous les documents et renseignements prescrits par les textes en vigueur ont été tenus à la disposition des associés dans les délais fixés par la loi et les règlements.

Il lui est donné acte de ces déclarations.

Puis, il donne lecture du rapport de la gérance et déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés prend acte de la démission de Monsieur Rémy POUPIN de ses fonctions de co-gérant de la société à compter de ce jour et décide de nommer, en remplacement Monsieur Jean-Philippe CHAUVIERE, demeurant à ANGERS (49000) – 99, Rue A. Recouvreur, pour une durée non limitée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au Cabinet A. Conseils Audran domicilié à NANTES (Loire-Atlantique) – 16, rue Marceau à l'effet d'effectuer toutes les formalités de publicité et de dépôt prescrites par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QED

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée,

Et le présent procès-verbal a été signé par tous les associés présents.